

GRC



GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT **2022-2023**

ADMINISTRATION DE LA
LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

2022-2023



Gendarmerie royale
du Canada

Royal Canadian
Mounted Police

Canada

© sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la Gendarmerie royale du Canada 2023

No de cat. PS61-41F-PDF

ISBN 2564-2774



Royal Canadian Mounted Police Gendarmerie royale du Canada

RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT 2022-2023

**SUR L'APPLICATION DE LA
*LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION***

Table des matières

INTRODUCTION	5
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	5
<i>Gendarmerie royale du Canada (GRC)</i>	5
<i>Sous-direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP)</i>	6
<i>Volet Soutien opérationnel</i>	6
<i>Volet Accès à l'information</i>	7
<i>Volet Protection des renseignements personnels</i>	8
ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS	8
RENDEMENT POUR 2022-2023	8
<i>Conformité</i>	9
<i>Demandes reçues et fermées</i>	9
<i>Sources des demandes</i>	11
<i>Pages traitées</i>	12
<i>Délai de traitement</i>	12
<i>Prorogations</i>	13
<i>Consultations reçues d'autres institutions</i>	14
<i>Demandes actives en suspens des périodes de référence antérieures</i>	15
<i>Plaintes actives en suspens des périodes de référence antérieures</i>	16
FORMATION ET SENSIBILISATION	16
POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES ET PROCÉDURES	17
PUBLICATION PROACTIVE EN VERTU DE LA PARTIE 2 DE LA LAI	18
INITIATIVES ET PROJETS VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION	20
<i>Modernisation de l'AIPRP</i>	20
<i>Efforts supplémentaires</i>	21
SOMMAIRE DES ENJEUX CLÉS ET MESURES PRISES À L'ÉGARD DES PLAINTES OU DES VÉRIFICATIONS	22
<i>Plaintes et enquêtes</i>	22
<i>Section 9 – Rapport statistique</i>	22
<i>Recours judiciaire</i>	23
RAPPORT SUR LES FRAIS D'ACCÈS À L'INFORMATION AUX TERMES DE LA LOI SUR LES FRAIS DE SERVICE	23
SUIVI DE LA CONFORMITÉ	24
ANNEXE A – Ordonnance de délégation de pouvoirs	25

ANNEXE B – Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information.....	27
ANNEXE C – Rapport statistique complémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information.....	46

INTRODUCTION

L'exercice 2022-2023 marque la deuxième année du plan quinquennal de modernisation du Programme d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). La GRC est heureuse de pouvoir faire état des améliorations importantes à son rendement et à l'ensemble de son programme, et elle est fière de sa collaboration continue avec ses employés partout au Canada, ainsi que de son réseau de partenariats avec d'autres ministères du gouvernement du Canada. Ces améliorations témoignent également du travail acharné et du dévouement des employés de la Sous-direction.

Le changement apporté à la Sous-direction qui a eu le plus d'incidence a été la création de trois volets : Soutien opérationnel, Accès à l'information et Protection des renseignements personnels. Diviser le travail et ainsi permettre aux employés de se concentrer sur leurs volets et leurs priorités respectives a permis d'améliorer considérablement dans l'ensemble de la Sous-direction les taux de conformité ainsi que d'attirer, d'embaucher et de maintenir en poste plus de personnel. Les employés peuvent également mieux adapter leur plan de formation et leurs objectifs de carrière en fonction de leur volet, ce qui contribuera au maintien en poste – un objectif important pour la Sous-direction.

Il est essentiel pour renforcer la confiance envers la GRC de veiller à ce que les Canadiens aient accès en temps opportun à l'information afin qu'ils comprennent la façon dont la Gendarmerie prend ses décisions, ainsi que les difficultés auxquelles elle est confrontée. La GRC prend au sérieux ces responsabilités et continue de s'efforcer de répondre aux attentes des Canadiens, tout en protégeant l'intégrité des enquêtes menées en leur nom. Les Canadiens sont invités à suivre notre travail sur le site Web public à l'adresse <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/strategie-modernisation-du-programme-dacces-a-linformation-et-protection-des-renseignements>.

La GRC est heureuse de présenter dans le présent rapport annuel les détails de la manière dont elle s'est acquittée de ses responsabilités à l'égard de la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) au cours de la période de référence. Le présent rapport est établi et déposé au Parlement conformément à l'article 94 de la LAI.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

En mai 2023, la GRC a souligné ses 150 ans à titre de service de police national du Canada. En tant que corps policier fédéral, provincial, territorial et municipal, la GRC fournit des services de police à toute la population canadienne et des services de police contractuels à trois territoires, à huit provinces et à plus de 150 municipalités, par l'entremise de plus de 700 détachements dans des collectivités canadiennes, 600 collectivités autochtones et trois aéroports internationaux.

Le mandat de la GRC comporte plusieurs volets, notamment prévenir la criminalité et mener des enquêtes, maintenir la paix et l'ordre, faire respecter les lois, contribuer à la sécurité nationale, veiller à la sécurité des représentants de l'État, des dignitaires en visite et des membres de missions étrangères, et offrir un soutien opérationnel crucial à d'autres services de police et organismes d'application de la loi au Canada et à l'étranger.

Un commissaire dirige la GRC et est appuyé par un État-major supérieur (EMS) composé de membres réguliers et de fonctionnaires. L'EMS a pour rôle d'élaborer, de promouvoir et de communiquer les objectifs et priorités stratégiques, les stratégies de gestion et les modalités de gestion du rendement à des fins d'orientation et de responsabilisation.

L'organisation est subdivisée en seize divisions (dix provinces, trois territoires, la Division nationale, la Division Dépôt et la Direction générale à Ottawa), qui ont toutes à leur tête un commandant divisionnaire ou un directeur général.

La Direction générale est organisée selon les dix secteurs d'activité suivants : Services de police fédéraux, Services de police contractuels et autochtones, Services de police spécialisés, Gestion générale et contrôle, Ressources humaines, Vérification interne et évaluation, Secteur de la responsabilité professionnelle, Politique stratégique et relations externes, et Services juridiques.

Les travaux sur la transformation de la Police fédérale ont commencé en juin 2022. Ceux-ci mèneront à la consolidation de la Division nationale à l'exercice 2023-2024. Ce changement s'inscrit dans la vision globale des efforts de modernisation de la GRC et de la Police fédérale. Le Programme de la Police fédérale passera du modèle divisionnaire actuel à un modèle régional, où le pays sera divisé en quatre régions de la Police fédérale. À l'appui de la régionalisation et compte tenu du double mandat de la Division nationale, ce passage à la régionalisation aura une incidence sur l'ensemble de la Division.

Sous-direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP)

La GRC a créé la Sous-direction de l'AIPRP en 1983, comme point de contact central pour les questions découlant de la LAI et de la Loi sur la protection des renseignements personnels (LPRP). Au cours de la période de référence, la Sous-direction de l'AIPRP relevait de la Direction des politiques stratégiques et des relations extérieures.

Au cours de l'exercice 2022-2023, la GRC n'a été partie à aucune entente de services conformément à l'article 96 de la LAI.

La modernisation du programme d'AIPRP a entraîné une restructuration importante de la Sous-direction de l'AIPRP au cours de l'année de référence. Elle a également entraîné la création d'une nouvelle structure de direction qui est dirigée par un directeur général. Ce poste est soutenu par trois directeurs. Chacun de ces directeurs dirige une équipe spécialisée qui comprend : Accès à l'information, Protection des renseignements personnels et Soutien opérationnel.

Le directeur général agit au nom du chef de l'organisation en qualité de coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels pour la GRC. Le coordonnateur de l'AIPRP veille à ce que la GRC se conforme à l'esprit et à l'intention de la LAI et de la LPRP, ainsi qu'à l'ensemble des règlements, des politiques et des lignes directrices qui en découlent. La personne titulaire du poste de directeur général doit également diriger le vaste effort de modernisation.

Volet Soutien opérationnel

Dirigé par un directeur, le volet Soutien opérationnel est responsable d'ouvrir, de préciser, de traiter et d'attribuer des tâches liées aux demandes reçues. Il appuie également la Sous-direction au moyen de la tenue à jour du système et de la base de données de gestion des cas et d'édition, de l'analyse des données et des rapports sur le rendement du programme de l'AIPRP. Ce volet est également responsable de la supervision et du traitement des demandes officielles en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* liées à l'initiative sur le déploiement de caméras d'intervention ou sur les séquences vidéo d'une caméra d'intervention contenues dans les dossiers opérationnels.

Lors de l'attribution des demandes, le volet Soutien opérationnel travaille en étroite collaboration avec les agents de liaison (AL) divisionnaires et les détenteurs de dossiers, appelés bureaux de première responsabilité (BPR). Voici quelques-unes des responsabilités assumées par les AL et les BPR :

Agents de liaison : Les AL sont chargés de transmettre toutes les demandes d'AIPRP au personnel approprié (BPR) de leur secteur d'activité ou de leur division. Leurs autres responsabilités comprennent notamment les suivantes : le suivi des demandes pour s'assurer que les BPR envoient des documents conformes à la Sous-direction de l'AIPRP; la garantie que les réponses sont envoyées à temps; la documentation et la communication des processus internes de la GRC en matière d'AIPRP à tous ceux qui facilitent le traitement des demandes.

Bureau de première responsabilité : En tant que détenteur de dossiers, entre autres responsabilités, le BPR doit fournir des copies électroniques des documents visés par les demandes, examiner les documents pour vérifier s'il y a des doublons, s'assurer que l'information correspond à la portée de la demande, aviser la Sous-direction de l'AIPRP si les documents sont volumineux, et aviser la Sous-direction ou l'AL si une prolongation est nécessaire.

Comme il a été mentionné précédemment, grâce à l'introduction d'un changement opérationnel important et à la division de la Sous-direction de l'AIPRP en trois volets spécialisés (Soutien opérationnel, Accès à l'information et Protection des renseignements personnels), la Sous-direction dispose d'un processus simplifié plus fonctionnel et de meilleures possibilités pour ses analystes de se spécialiser. Ce changement permet également d'améliorer le perfectionnement des nouveaux employés de la collectivité de l'AIPRP et de ceux qui souhaitent continuer dans ce domaine. La création des deux volets de divulgation a permis aux analystes de devenir des experts des domaines précis et du type de dossiers traités lors de l'application des lois et des règlements. Ce changement prévoit également une approche plus uniforme et des relations plus solides avec les agents de liaison, les BPR et les intervenants externes. La GRC a reçu de nombreuses demandes d'AIPRP et de consultations liées au convoi de la liberté. Les nouveaux volets ont permis à la Sous-direction de l'AIPRP de désigner un analyste responsable d'examiner toutes les demandes liées au convoi de la liberté et d'y répondre. Cette nouvelle approche a assuré l'uniformité du traitement et de l'examen des dossiers, car l'analyste avait une connaissance approfondie des dossiers qui ont déjà été traités. Cette approche a fini par accélérer le traitement, l'examen et l'achèvement des demandes.

Volet Accès à l'information

Dirigé par un directeur, le volet Accès à l'information est chargé de répondre à toutes les demandes officielles présentées en vertu de la LAI. Ce volet est composé de quatre équipes de divulgation, chacune ayant son domaine d'expertise. La première équipe se concentre sur le traitement opportun des demandes et aide la GRC à respecter ses obligations en vertu de la Loi. La deuxième équipe examine plus précisément les arriérés de dossiers les plus en retard afin de réduire le risque associé à ces demandes en retard. Une nouvelle équipe, composée d'analystes très expérimentés, a été mise sur pied pour traiter les enquêtes de nature délicate qui peuvent nécessiter des consultations approfondies ou des connaissances uniques. La quatrième équipe est chargée d'examiner les plaintes reçues par l'intermédiaire du Commissariat à l'information (CI) et d'y répondre.

Le volet Accès à l'information a dirigé la coordination générale des exigences en matière de publication proactive du projet de loi C-58, et elle continue de travailler avec les sections chargées de produire les documents d'information et les rapports pour s'assurer que la GRC respecte les exigences législatives.

Volet Protection des renseignements personnels

Dirigé par un directeur, le volet Protection des renseignements personnels compte deux groupes chargés de traiter les demandes de renseignements personnels et d'appuyer la conformité de l'exécution des programmes de la GRC aux dispositions de la LPRP ainsi qu'aux politiques et aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT).

Groupe de la divulgation des renseignements personnels : Ce groupe traite toutes les demandes officielles en vertu de la LPRP. À l'heure actuelle, deux équipes se consacrent à l'examen et au traitement des demandes de renseignements personnels. Une autre équipe examine les plaintes reçues par l'intermédiaire du Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) et y répond.

Groupe de la politique sur la protection des renseignements personnels : Le groupe de la politique sur la protection des renseignements personnels est divisé en deux équipes interreliées, mais distinctes : l'équipe Mobilisation et sensibilisation des clients en matière de protection des renseignements personnels et l'équipe Conformité et gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

Ces professionnels fournissent à la GRC des conseils et de l'expertise en matière de politiques sur les questions liées à la protection des renseignements personnels, notamment en formulant des recommandations à l'appui de la réalisation d'évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP), en appuyant la rédaction de ces EFVP, en examinant les ententes et les contrats de la GRC (p. ex., protocoles d'entente, ententes de partage de renseignements personnel, demandes de propositions) et en participant aux enquêtes sur les plaintes et les atteintes relatives à la vie privée en vertu des articles 4 à 8 de la LPRP. De plus, l'équipe examine et crée des politiques internes qui tiennent compte des politiques, des directives et des orientations du SCT ainsi que des attentes du Commissariat à l'information (CI) et du Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP). L'équipe veille à ce que la GRC respecte ses obligations décrites à la section 4.2 de la Politique sur la protection de la vie privée et dans *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le coordonnateur organisationnel de l'AIPRP a pleine autorité pour appliquer la législation. Une copie de l'ordonnance de délégation signée figure à l'[annexe A](#). Il convient de noter qu'en raison de la réorganisation de la Sous-direction (voir la section 6), cette ordonnance de délégation est mise à jour pour refléter la nouvelle structure opérationnelle.

RENDEMENT POUR 2022-2023

Cette section donne un aperçu du rendement de la GRC en ce qui concerne les dossiers demandés en vertu de la LAI pour la période de référence 2022-2023. Le rapport statistique complet se trouve à l'[annexe B](#), et le rapport statistique supplémentaire se trouve à l'[annexe C](#).

La Sous-direction de l'AIPRP est demeurée opérationnelle au cours de la période de référence de l'exercice 2022-2023; la COVID-19 n'a eu aucune incidence importante sur le rendement de l'AIPRP. La Sous-direction a également continué de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires et des intervenants pour trouver des solutions et revoir les processus afin de s'assurer qu'elle répondait aux demandes des Canadiens de manière adéquate et rapide. Cependant, elle a continué de faire face à des défis qui retardent le traitement des demandes présentées. Malgré ses responsabilités législatives, certaines réalités ont empêché la GRC de répondre en temps opportun aux demandes présentées.

Au cours de la période de référence, certains retards étaient attribuables aux facteurs suivants :

- aux besoins opérationnels qui exigeaient la réaffectation de membres et d'employés de la GRC, par exemple, des catastrophes naturelles comme des incendies de forêt ou des inondations, des enquêtes importantes et des événements majeurs (Commission des pertes massives, activités liées au convoi de la liberté, aide de la police pour les projets de pipeline), et des événements majeurs comme la visite pontificale, pour n'en nommer que quelques-uns;
- au fait que la GRC dépend encore grandement des processus papier et que des dossiers n'ont pas été numérisés;
- à l'étendue des recherches requises (plus de 750 emplacements dans l'ensemble du Canada);
- au manque d'analystes de l'AIPRP expérimentés.

La GRC reconnaît l'importance de respecter les délais prescrits par la loi. C'est pourquoi elle continue de remanier son programme et règlera ces problèmes en :

- consacrant des ressources à l'amélioration des délais de réponse;
- modernisant et en rationalisant les politiques et les procédures du programme pour améliorer l'efficacité opérationnelle;
- mettant en place des campagnes de formation et de sensibilisation des employés de la GRC afin qu'ils comprennent l'obligation de répondre dans les délais prescrits.

Conformité

La Sous-direction de l'AIPRP a observé une hausse de la conformité quant au nombre de demandes fermées dans les délais prescrits par la LAI. Au cours de l'exercice 2022-2023, la conformité est passée à 42 %, contre 40,1 % au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation repose en partie sur les modifications apportées aux processus au sein de la Sous-direction, qui ont permis de réaliser des gains d'efficacité, d'intensifier les efforts à l'égard des ressources humaines (dotation, formation, maintien en poste) et de recourir à des experts-conseils pour régler des dossiers complexes et en retard afin d'assurer la conformité à la loi.

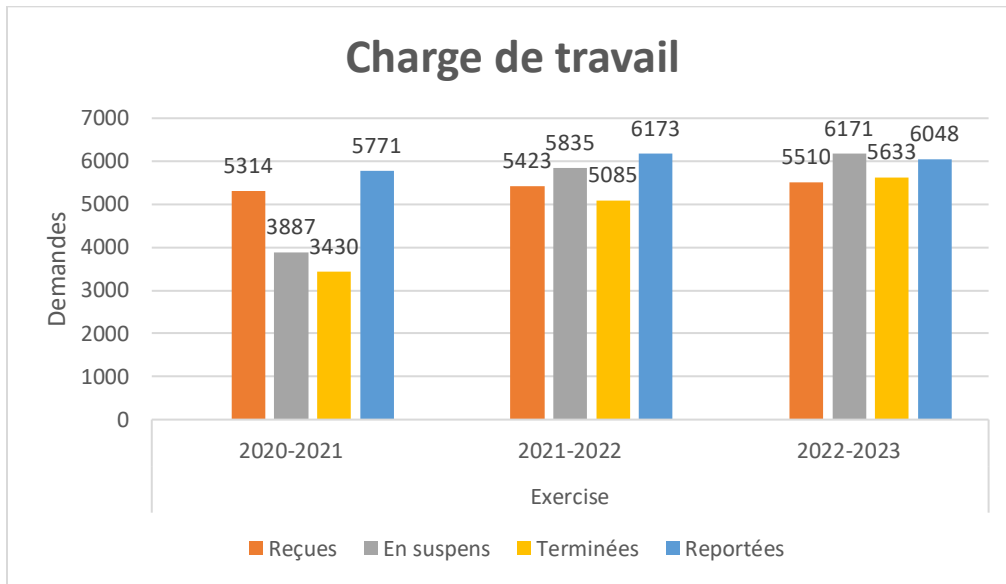
Demandes reçues et fermées

Comme l'indique le rapport statistique de l'[annexe B](#), en 2022-2023, la GRC a reçu 5 510 nouvelles demandes en vertu de la LAI. Il y a également eu 6 171 demandes provenant des dernières périodes de référence, pour un total de 11 681 demandes. De ce nombre, 5 633 demandes ont été réglées et 6 048 ont été reportées à l'exercice financier de 2023-2024. De ce nombre, 6,5 % ont fait l'objet d'une communication totale et 53,5 % ont fait l'objet d'une communication partielle.

En règle générale, les demandes d'accès à l'information couvrent un éventail de sujets et peuvent comprendre des renseignements sur les contrats/coûts et dépenses des programmes, ainsi que des renseignements concernant des questions de sécurité, des documents de dossiers opérationnels et la gestion de la GRC. Il convient de souligner qu'un grand nombre des demandes d'accès à l'information traitées concernaient des renseignements personnels.

Comme il est montré ci-dessous, il y a eu une augmentation modérée du nombre de demandes reçues par rapport à la période de référence précédente. De même, le nombre de demandes fermées au cours

de cette période de référence a connu une hausse de 2 % comparativement à l'exercice précédent, et de 15,6 % par rapport à l'exercice 2020-2021. Cette augmentation est liée en partie à la modernisation du programme, notamment l'intensification des efforts de dotation, les nombreuses améliorations apportées au processus et l'aide d'experts-conseils.

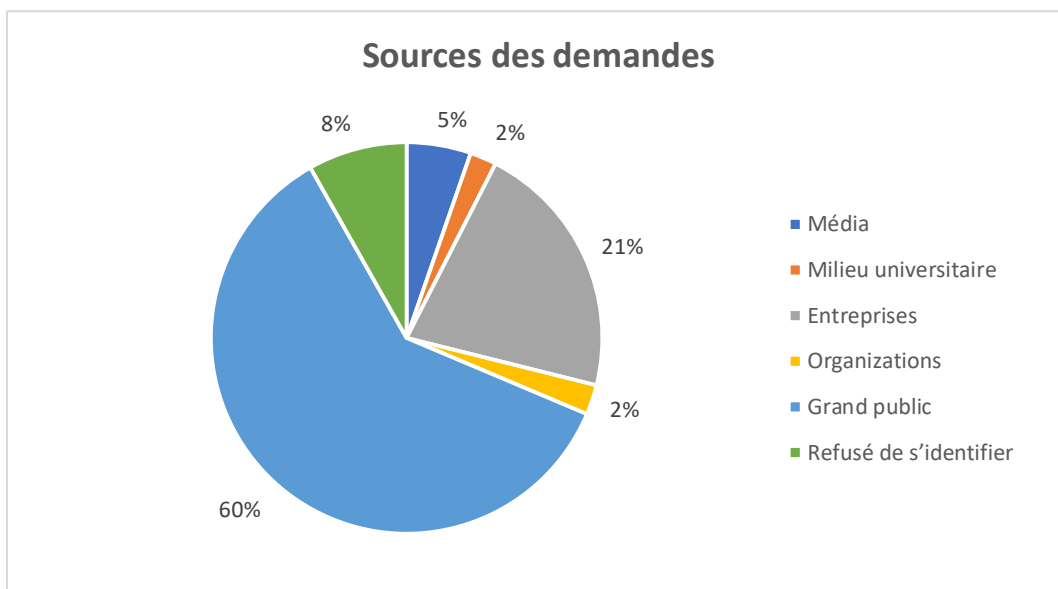


Sources des demandes

Au cours de l'exercice 2022-2023, 5 510 demandes ont été reçues. Ces demandes provenaient des sources suivantes :

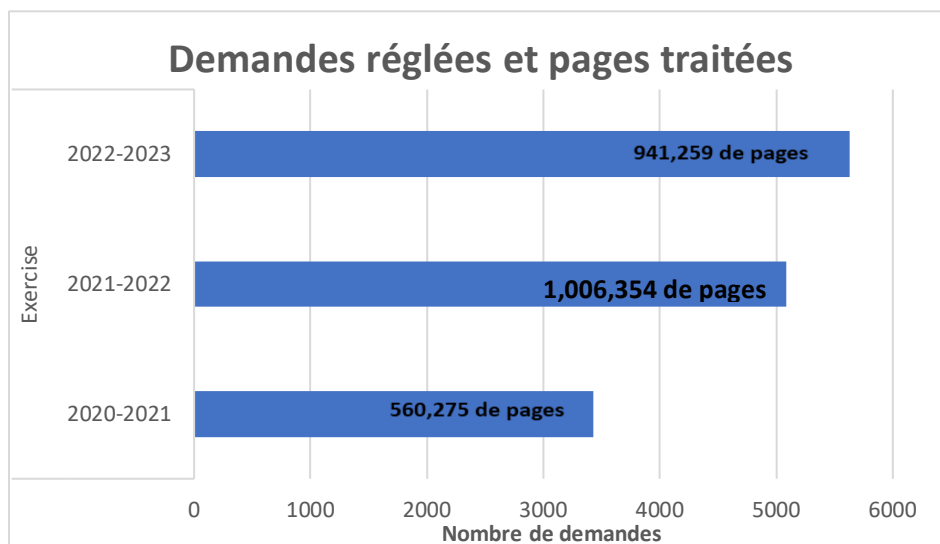
- 3 331 (60 %) du public;
- 1 178 (21 %) des entreprises;
- 293 (5 %) des médias;
- 136 (3 %) d'organismes;
- 121 (2 %) du milieu universitaire;
- 451 (8 %) ont refusé de s'identifier.

*La somme des pourcentages n'est pas égale à 100 % à cause des valeurs arrondies.



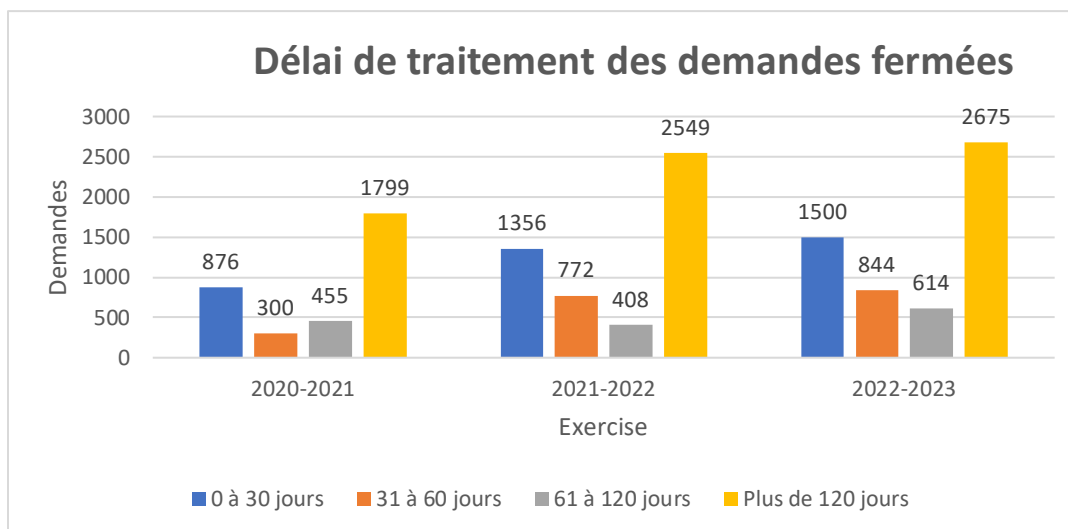
Pages traitées

Le niveau de production de la Sous-direction quant au nombre de pages traitées en vertu de la LAI au cours de l'exercice 2022-2023 a augmenté de 6 % comparativement à l'exercice 2021-2022, mais a reculé de 68 % par rapport à l'exercice 2020-2021. Le recul de 2022-2023 est attribuable à la taille et au type de documents demandés. Il n'est pas rare de traiter des demandes volumineuses contenant chacune des milliers de pages.



Délai de traitement

La Sous-direction de l'AIPRP a été en mesure de régler 1 500 demandes (27 %) en 30 jours ou moins. Au cours de la période de référence, elle a été en mesure de régler 844 demandes (15 %) en 31 à 60 jours, 614 demandes (11 %) en 61 à 120 jours et 2 675 (47 %) dans un délai de plus de 121 jours comparativement à 50 % au cours de la période de référence précédente.



Prorogations

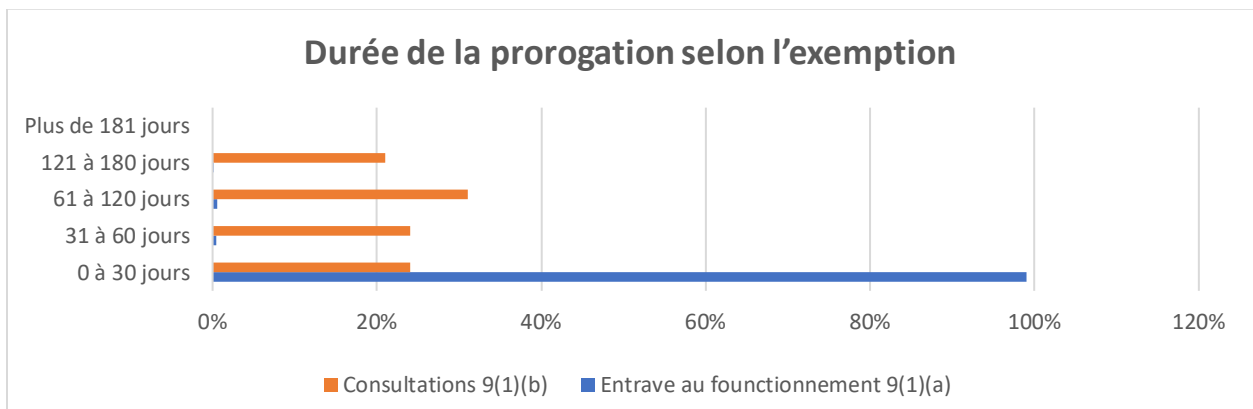
L'article 9 de la LAI permet aux institutions de proroger les délais prévus par la loi pour répondre à une demande au-delà de 30 jours.

Pour les demandes fermées au cours de la période de référence 2022-2023, la GRC a demandé 3 084 prorogations en vertu de l'alinéa 9(1)a), qui porte sur l'entrave déraisonnable au fonctionnement.

En tout, 29 prorogations ont été demandées en vertu de l'alinéa 9(1)b), qui porte sur les consultations nécessaires.

Aucune prorogation en vertu de l'alinéa 9(1)c) n'a été prise pour la consultation d'un tiers.

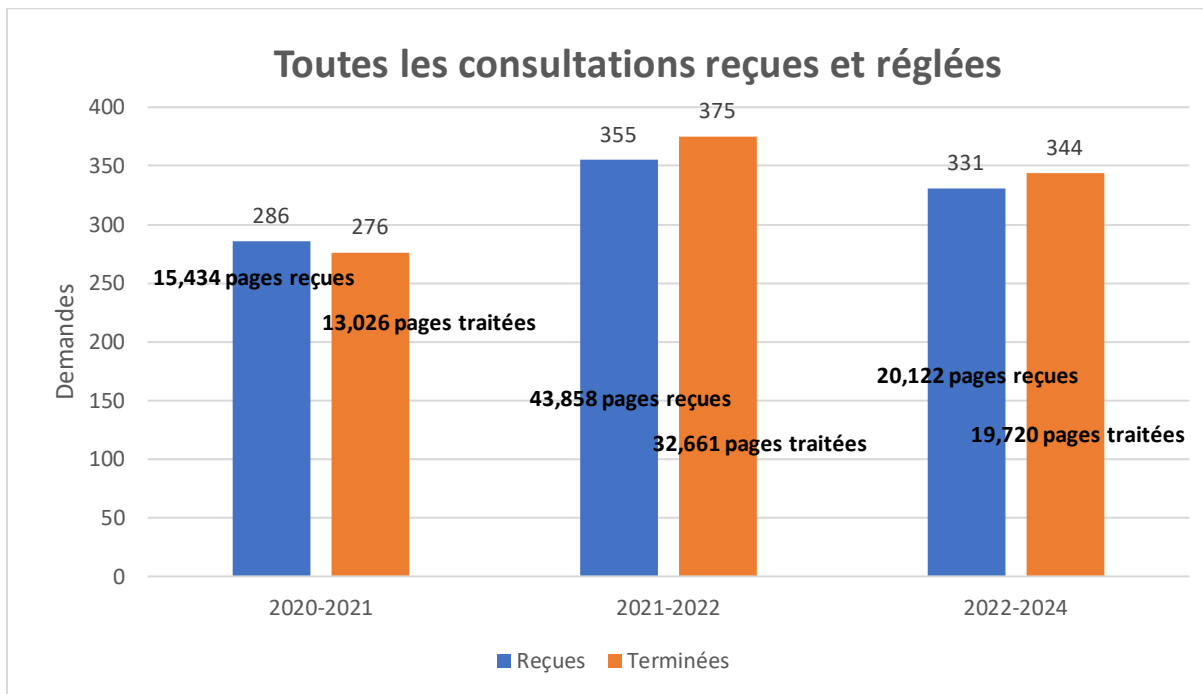
Bien que la GRC s'efforce d'éviter les prorogations, la réalité opérationnelle unique de l'organisation exige parfois un délai supplémentaire pour traiter les demandes. Par exemple, pendant les incendies de forêt et les inondations en Colombie-Britannique et en Alberta, plusieurs détachements ont été touchés par des problèmes structurels à divers niveaux, d'autres ont dû fermer et beaucoup étaient visés par une alerte d'évacuation. C'est pourquoi des prorogations ont été demandées pour toutes les demandes dans ces zones touchées.



Consultations reçues d'autres institutions

Au cours de la période de référence, la GRC a effectué 344 consultations, totalisant 19 720 pages traitées. Sur les 344 consultations effectuées, 302 ont été reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada (GC), et 42 d'autres organismes. De ce nombre, 143 (47 %) consultations d'autres institutions du GC ont été menées dans les 30 jours, et 20 (48 %) consultations d'autres organismes ont été menées dans les 30 jours.

Le nombre de consultations reçues et réglées au cours de la présente période de référence a légèrement diminué comparativement à l'exercice précédent, toutefois le nombre de consultations et de pages reçues a augmenté de manière importante par rapport à l'exercice 2019-2020, probablement en raison de l'incapacité d'autres institutions du gouvernement du Canada à traiter les demandes au cours de la première année de la pandémie de COVID-19.



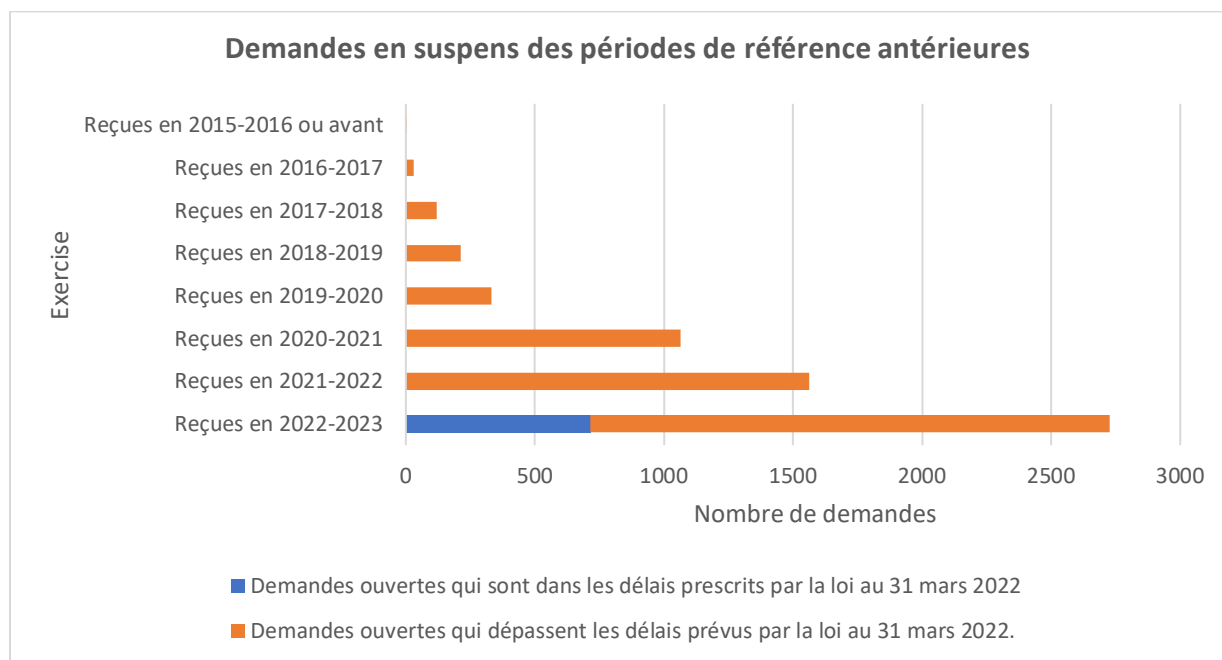
Demandes actives en suspens des périodes de référence antérieures

À la fin de l'exercice 2022-2023, un total de 6 048 demandes étaient en attente, ce qui représente une diminution de 2 % par rapport à la période de référence précédente. Parmi ces demandes en suspens, 12 % ont été reportées dans les délais prévus par la loi et 88 % ont été reportées au-delà de ces délais.

Voici le nombre de demandes reportées par exercice :

- 2 725 (45 %) reçues en 2022-2023;
- 1 563 (26 %) reçues en 2021-2022;
- 1 064 (18 %) reçues en 2020-2021;
- 331 (5 %) reçues en 2019-2020;
- 212 (4 %) reçues en 2018-2019;
- 119 (2 %) reçues en 2017-2018;
- 31 (1 %) reçues en 2016-2017;
- 3 (moins de 1 %) reçues en 2015-2016 ou avant.

**les pourcentages sont arrondis et le total ne correspond pas à 100 %.

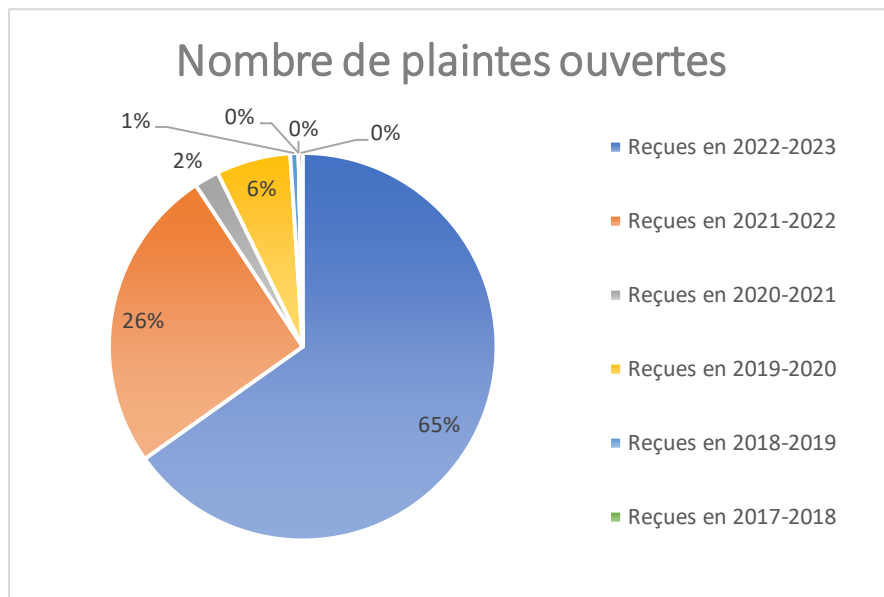


Plaintes actives en suspens des périodes de référence antérieures

À la fin de la période de référence, 290 plaintes étaient en suspens. Les plaintes en suspens ont été reçues au cours des exercices suivants :

- 189 (65 %) reçues en 2022-2023;
- 74 (26 %) reçues en 2021-2022;
- 6 (2 %) reçues en 2020-2021;
- 18 (6 %) reçues en 2019-2020;
- 2 (moins de 1 %) reçues en 2018-2019;
- 1 (moins de 1 %) reçues en 2017-2018 ou avant.

**les pourcentages sont arrondis et le total ne correspond pas à 100 %.



FORMATION ET SENSIBILISATION

L'apprentissage continu est une priorité pour la GRC, et la Sous-direction de l'AIPRP ne fait pas exception. La Sous-direction de l'AIPRP encourage ses employés à suivre des cours pertinents et à profiter d'autres possibilités d'apprentissage afin d'accroître leurs connaissances et de perfectionner leurs compétences.

Pour l'exercice de référence 2022-2023, la Sous-direction de l'AIPRP a tenu des séances régulières d'échange d'information au cours desquelles les employés de la Sous-direction ont discuté de dossiers et mis en commun des pratiques exemplaires. De nouveaux outils technologiques ont été introduits pour soutenir la collaboration à distance pendant la pandémie et la GRC a pu tirer parti de ces outils (en

particulier la vidéoconférence) pour offrir des séances de formation aux employés. Une formation et une orientation à l'interne ont également été offertes aux nouveaux employés du soutien opérationnel de l'AIPRP et une formation virtuelle sur la structure et le mandat de la GRC, de l'équipe de gestion des renseignements de la Division B (Terre-Neuve), de l'Information Access Operations Council de la Colombie-Britannique et de l'Unité de source humaines de la GRC. Au total, 11 séances de formation ont été suivies par 829 employés.

Dans le cadre des efforts de modernisation, la Sous-direction de l'AIPRP a entrepris un plan pluriannuel visant à visiter chaque division en personne. Ces visites donneront l'occasion à la Sous-direction de l'AIPRP, ainsi qu'à ses partenaires, d'améliorer les communications en rencontrant directement les titulaires de dossiers pour discuter de leurs préoccupations, de rencontrer la gestion divisionnaire pour réitérer l'importance de se conformer à la LAI et à la LPRP (y compris le droit à la protection des renseignements personnels) et d'offrir des séances de formation au personnel de la division. Au cours de cette période de référence, des présentations ont été organisées avec la Division nationale (Ottawa), la Division O (Ontario) et la Division E (Colombie-Britannique), et ont rejoint dans les divisions plus de 1 000 employés de tous les échelons, y compris la haute direction de la GRC. Ces visites ont également servi à renforcer les liens entre la Sous-direction de l'AIPRP et nos agents de liaison divisionnaires, dont les avantages peuvent être observés quotidiennement. On envisage de poursuivre ces visites au cours de la prochaine période de référence.

Un programme de perfectionnement a été approuvé et adopté afin d'encourager le perfectionnement et le maintien en poste à la Sous-direction de l'AIPRP. Ce programme est conçu pour former de nouveaux analystes de l'AIPRP à partir de zéro. Dans un domaine aussi hautement concurrentiel, il est important d'offrir aux employés des possibilités de croissance et de perfectionnement de leurs compétences. Le programme de perfectionnement professionnel permettra aux employés du niveau PM-01 de passer progressivement au niveau PM-04 à titre d'analystes principaux.

Au cours de la période de référence précédente, la Sous-direction de l'AIPRP, en collaboration avec le Groupe de l'apprentissage et du perfectionnement de la GRC, a produit le cours en ligne *Cours de base sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* offert à tous les employés de la GRC. En plus d'accroître leurs connaissances de la LAI et de la LPRP, ce cours permet aux employés de mieux comprendre leurs responsabilités lorsqu'ils répondent à des demandes de renseignements et les pratiques exemplaires en matière de gestion des renseignements personnels. En 2022-2023, plus de 1 200 nouveaux employés de la GRC ont réussi le cours.

Les AL divisionnaires de l'AIPRP ont également offert des séances de présentation à leurs détenteurs de dossiers (BPR). Les séances comprenaient un aperçu de la modernisation de l'AIPRP, des rôles et des responsabilités des employés ainsi qu'une liste de ressources. Les discussions tenues au cours de la présentation ont également dissipé les malentendus au sujet du processus, et renforcé la gestion adéquate de l'information. Plus précisément, la Division J (Nouveau-Brunswick) a offert 16 séances auxquelles près de 150 employés ont assisté.

POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES ET PROCÉDURES

Durant cette période de référence, la Sous-direction de l'AIPRP a continué de moderniser et de mettre à jour des politiques et les procédures internes pour en assurer l'arrimage aux normes actuelles d'établissement de rapports. Ces changements continueront d'être élaborés et mis en œuvre au cours de la période de référence 2023-2024.

Au cours de 2022-2023, la Sous-direction de l'AIPRP a accompli les tâches suivantes :

- amélioration des processus internes pour faciliter le transfert des dossiers au sein de la GRC, y compris la création de lecteurs partagés nationaux pour les renseignements classifiés;
- mise à jour des procédures opérationnelles réglementaires de l'équipe de l'accès à l'information et de l'équipe de la protection des renseignements personnels et des opérations, ce qui s'inscrivait dans les efforts de la Sous-direction pour officialiser ses processus internes;
- modification des lignes directrices pour traiter les dossiers en cours et les dossiers en retard, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité du traitement;
- collaboration avec les secteurs d'activité et les agents de liaison divisionnaires pour concevoir des lignes directrices, des normes et des communiqués de sensibilisation afin de faciliter davantage la modernisation de l'AIPRP de la GRC; mise en place de nouvelles réunions hebdomadaires régulières afin de résoudre les problèmes le plus rapidement possible;
- poursuite de la direction du groupe de travail interministériel chargé de dresser des plans de continuité des activités pour les programmes d'AIPRP, ce qui a permis un meilleur échange de l'information entre les ministères participants.
- examen des régimes de travail des employés et établissement d'un modèle de travail hybride afin d'offrir une meilleure conciliation travail-vie personnelle.
- tenue de réunions hebdomadaires avec la Sous-direction de l'AIPRP, les Communications de la GRC et les Affaires parlementaires permettant à l'organisation d'informer adéquatement le commissaire et le cabinet du ministre en cas de questions. Les réunions ont également permis à la Sous-direction de l'AIPRP de mieux comprendre les sujets qui ont suscité l'intérêt des médias et qui pourraient donner lieu à des demandes;
- projet pilote réussi dans le cadre duquel des employés temporaires qui peuvent travailler à distance ont été embauchés partout au pays, afin d'appuyer les divisions;
- intégration des employés qui travaillent à distance dans le cadre de la modernisation de la Sous-direction de l'AIPRP afin d'augmenter le bassin d'employés expérimentés en matière d'AIPRP de l'extérieur de la région de la capitale nationale;
- élaboration de nouvelles politiques opérationnelles pour des types de documents uniques. Par exemple, la Sous-direction de l'AIPRP et le Groupe des sources humaines ont approuvé une nouvelle directive sur la façon de traiter les demandes contenant une source d'information.

Nos AL divisionnaires travaillent également à établir des processus et des flux de travail. Plus précisément, la Division E (Colombie-Britannique) renforce son équipe en créant des comptes mandataires partagés pour les demandes d'AIPRP de plus de 40 groupes et détachements, en tirant parti des outils de collaboration pour améliorer les communications et en assurant que les processus sont uniformes et simplifiés tout en établissant un cadre de gouvernance plus solide. De plus, la Division F (Saskatchewan) a aidé à élaborer des énoncés et des questionnaires sur les avis de confidentialité, à examiner les protocoles d'entente et à encadrer le personnel subalterne.

PUBLICATION PROACTIVE EN VERTU DE LA PARTIE 2 DE LA LAI

Selon l'engagement qu'a pris le gouvernement d'élever la barre en matière d'ouverture et de transparence, le projet de loi C-58 crée la partie 2 de la LAI, qui enchâsse dans la loi plusieurs pratiques de divulgation proactive qui jusqu'alors n'étaient définies que par les politiques de l'administration fédérale.

La Sous-direction de l'AIPRP a piloté la coordination générale des exigences en matière de publication proactive du projet de loi C-58, et elle continue de travailler avec les sections chargées de produire les documents d'information et les rapports pour s'assurer que la GRC respecte les exigences législatives.

La GRC est une institution fédérale et conformément aux articles 82 à 84 de la partie 2 de la LAI, elle est responsable de la publication des documents suivants :

Exigence législative	Responsabilité à l'égard de la publication	Endroit de publication
Titres des documents d'information (notes d'information) reçus par le commissaire	Sous-direction de l'AIPRP	Site Web du gouvernement ouvert Divulcation proactive Gouvernement ouvert, Gouvernement du Canada
Documents d'information (cahiers de transition) pour le nouveau commissaire	Politiques stratégiques et relations extérieures	Site Web du gouvernement ouvert *Veuillez noter qu'aucun cahier de transition n'a été publié à ce jour, car le mandat du commissaire de la GRC précédent a commencé en 2018 avant l'entrée en vigueur de la partie 2 de la LAI - Exigences en matière de publication proactive.
Cahiers pour la comparution du commissaire devant les comités parlementaires	Politiques stratégiques et relations extérieures	Site Web du gouvernement ouvert Divulcation proactive Gouvernement ouvert, Gouvernement du Canada
Rapports déposés au Parlement	Secteur d'activité responsable de la production du rapport	Page Transparence de la GRC Transparence : Gendarmerie royale du Canada Gendarmerie royale du Canada (rcmp-grc.gc.ca) Site Web du gouvernement ouvert Divulcation proactive Gouvernement ouvert, Gouvernement du Canada
Notes pour la période de questions	Sécurité publique Canada publie toutes les notes pour la période de questions au nom du portefeuille de la Sécurité publique	Site Web du gouvernement ouvert Gouvernement ouvert, Gouvernement du Canada
Voyages et accueil	Gestion générale et contrôle	Site Web du gouvernement ouvert Divulcation proactive Gouvernement ouvert, Gouvernement du Canada
Subventions et contributions	Gestion générale et contrôle	Site Web du gouvernement ouvert Divulcation ouverte

Exigence législative	Responsabilité à l'égard de la publication	Endroit de publication
		Gouvernement ouvert, Gouvernement du Canada
Contrats de plus de 10 000 \$	Gestion générale et contrôle	Site Web du gouvernement ouvert Divulcation ouverte Gouvernement ouvert, Gouvernement du Canada

INITIATIVES ET PROJETS VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION

Modernisation de l'AIPRP

En novembre 2020, le commissaire à l'information du Canada a publié les résultats d'une enquête systémique sur le programme d'AIPRP de la GRC, intitulée *Question d'accès : Le besoin de leadership*. Le rapport était très critique à l'égard du programme d'AIPRP de la GRC et contenait 15 recommandations d'amélioration. Par la suite, le ministre de la Sécurité publique a ordonné à la GRC de donner suite aux recommandations du Commissariat à l'information, de présenter une stratégie décrivant la voie à suivre et de la concevoir en consultation avec le SCT. En réponse, la GRC a conçu une stratégie générale intitulée *Accès accordé : Rétablir la confiance dans le Programme d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de la GRC*, accompagnée d'un plan d'action décrivant les initiatives visant à moderniser le programme.

La GRC a entrepris la mise en œuvre de la stratégie au cours de la période de référence précédente et s'est engagée à la mener à bien au cours des prochaines années. L'objectif est d'augmenter les taux de conformité et d'améliorer la transparence auprès du public. La GRC a publié la stratégie, et fournit des mises à jour trimestrielles, sur son site Web externe. Nous encourageons tous les Canadiens à visiter le site et à surveiller nos progrès à l'adresse <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/strategie-modernisation-du-programme-dacces-a-linformation-et-protection-des-renseignements>.

Au cours de la période de référence, la GRC a continué de faire des progrès dans la mise en œuvre de la stratégie. Bien que l'on puisse trouver de plus amples renseignements sur notre site Web externe, les principales initiatives sont notamment les suivantes :

Améliorations continues du travail : La GRC a continué de faire appel à PricewaterhouseCooper (PwC) pour l'aider dans ses efforts de modernisation. Au cours de la période de référence, de nouvelles approches conçues pour appuyer les changements de culture et de processus opérationnels (p. ex., initiation à de nouvelles compétences et à de nouveaux outils pour le travail quotidien) ont été mises en œuvre. Les plans de développement durable de la Sous-direction ont également été créés et font l'objet d'un suivi mensuel et d'une mise à jour trimestrielle. Un plan de gestion du changement a également été élaboré pour cerner de nouvelles occasions de favoriser et de promouvoir le changement à l'échelle de la GRC. Les intervenants ont également formulé des commentaires positifs sur les efforts de modernisation.

Restructuration et opération éclair de recrutement : Comme il a été mentionné précédemment, la Sous-direction de l'AIPRP a entrepris la mise en œuvre d'une restructuration et d'une réorganisation importantes afin de s'assurer qu'elle dispose des ressources et du leadership nécessaires pour remplir ses obligations prévues par la LAI et la LPRP. La nouvelle structure divise la Sous-direction de l'AIPRP en

trois volets : Accès à l'information (responsable du respect des obligations en vertu de la LAI); Protection des renseignements personnels (responsable du respect des obligations en vertu de la LPRP); et Soutien opérationnel (responsable de la prestation de services de soutien essentiels pour l'ensemble de la Sous-direction, comme la réception, la mise à jour des systèmes et la déclaration et l'analyse des données). Chaque volet est dirigé par un directeur, et la Sous-direction relève désormais d'un directeur général. Ces changements entraînent également l'arrivée de nouveaux employés au sein de la Sous-direction, dont l'objectif est de presque doubler sa taille au cours des quatre prochaines années. Dans le cadre de ses efforts continus de modernisation, la Sous-direction est à la recherche de personnes de différents horizons afin de répondre à ses besoins en matière de dotation. Les efforts de dotation déployés dans tous les secteurs, y compris le recrutement d'Autochtones, ont permis de faire passer le nombre d'employés d'environ 65 à près de 90 à la fin de la période de référence. La Direction générale reçoit actuellement des fonds pour pourvoir environ 118 postes avec un organigramme prévisionnel de 137 personnes. Pour l'exercice 2023-24, elle s'efforcera de pourvoir tous les postes financés.

Accent sur la formation : Dans le cadre des efforts plus vastes de modernisation, la Sous-direction de l'AIPRP a continué à faire la promotion du cours de formation sur l'AIPRP auprès du personnel, ce qui a entraîné une hausse du taux d'inscription. La Sous-direction de l'AIPRP a également donné des présentations aux employés de la GRC de quatre divisions différentes et de la formation interne à ses BPR. D'autres efforts sont en cours à l'appui de la conception de nouvelles formations et de nouveaux cours pour le personnel de la Sous-direction de l'AIPRP et l'ensemble de l'organisation qui seront en place pour la prochaine période de référence. Cette formation permettra de donner aux employés de la GRC des connaissances accrues afin de pouvoir mieux se conformer aux lois en matière d'AIPRP et aux politiques de la GRC.

Mise en commun des pratiques exemplaires : La modernisation de l'AIPRP est en cours dans l'ensemble du gouvernement du Canada. Afin de s'assurer que la GRC continue de profiter des leçons retenues et des travaux en cours chez ses partenaires, et que ces derniers soient au courant des travaux en cours à la GRC, la GRC continue de piloter un groupe de travail interministériel pour mettre en commun les pratiques exemplaires et déterminer les domaines de collaboration. Parmi les sujets abordés, mentionnons l'intégration de nouveaux employés, les indicateurs de rendement clés et l'amélioration des pratiques de rationalisation.

Efforts supplémentaires

- Dans le cadre de la réponse de la GRC à des événements majeurs comme le convoi de la liberté à Ottawa et l'aide de la police pour les projets de pipeline en Colombie-Britannique, la Sous-direction de l'AIPRP a affecté des analystes clés qui collaborent directement avec les titulaires de dossiers pour récupérer les dossiers pertinents. Cela a permis d'assurer une réponse uniforme et rapide en raison de leur connaissance approfondie et unique des dossiers.
- La Sous-direction de l'AIPRP a participé à la mise en œuvre des recommandations de la Commission sur les pertes massives à la suite des événements de Portapique, en Nouvelle-Écosse. Des conseils et une orientation ont été offerts pour veiller à ce que la réponse de la GRC soit plus ouverte et transparente dès le départ.
- La technologie est essentielle à la capacité de l'AIPRP de respecter ses obligations prévues par les lois. La Sous-direction explore de telles options, y compris un nouveau logiciel de gestion des cas et l'utilisation de l'automatisation et de l'infonuagique, afin de réaliser des gains d'efficacité pour améliorer nos délais de traitement.

- Les divisions et les agents de liaison ont obtenu des fonds et des technologies pour améliorer leurs capacités en matière d'AIPRP, dans le but de créer des bureaux de l'AIPRP divisionnaires.
- La Sous-direction de l'AIPRP collabore régulièrement avec l'équipe de vérification et d'évaluation de la GRC pour effectuer des examens informels des vérifications et des rapports avant leur publication.
- À la suite d'une directive ministérielle, la Sous-direction de l'AIPRP continue d'appuyer le Comité consultatif de gestion de la GRC en effectuant des examens informels avant la publication de ses recommandations à l'appui de la réforme interne tout en demeurant transparente avec le public.

Vers la fin de la période de référence, la GRC s'est jointe au portail des Outils de gestion de l'AIPRP en ligne (OGAEL) du SCT. Ce portail permet aux demandeurs de présenter en ligne leurs demandes en vertu de la LAI et de la LPRP, directement à l'institution, de télécharger tous les documents justificatifs requis et même de recevoir les documents demandés en ligne.

SOMMAIRE DES ENJEUX CLÉS ET MESURES PRISES À L'ÉGARD DES PLAINTES OU DES VÉRIFICATIONS

Plaintes et enquêtes

Au cours de la présente période de référence, la GRC a continué de travailler en collaboration avec le Commissariat à l'information pour traiter les plaintes le plus efficacement possible. À la suite de la publication de l'enquête systémique du Commissariat en novembre 2020 sur la GRC et ses pratiques en matière de LAI, des mesures concrètes ont été prises pour examiner et mettre à jour les pratiques internes afin de s'assurer que la GRC respecte ses obligations prévues en vertu de la loi.

Comme l'indique le rapport annuel 2022-2023 du Commissariat à l'information du Canada, le [Rapport annuel 2022-2023 \(oic-ci.gc.ca\)](#), le Commissariat a reçu un nombre record de plaintes au cours de la période de référence. Pendant que le Commissariat s'efforçait de répondre à ces plaintes et d'enquêter, les ministères et les organismes ont dû réagir en conséquence pour appuyer l'enquête et répondre aux demandes de renseignements de l'agent du Parlement. La GRC n'a pas fait exception à la règle et a dû réagir en conséquence pour s'assurer qu'elle répondait aux attentes.

Dans le cadre de la stratégie de modernisation, la Sous-direction de l'AIPRP a continué de faire appel à une équipe spécialisée de personnel de l'AIPRP pour servir de point de contact principal pour le Commissariat à l'information. L'équipe est dirigée par un gestionnaire responsable de la coordination des plaintes et de l'aide dans le cadre de la transmission d'informations liées aux plaintes au Commissariat à l'information, à la Sous-direction de l'AIPRP et à la haute direction de la GRC. Des réunions mensuelles régulières ont eu lieu entre le Commissariat à l'information et la Sous-direction de l'AIPRP pour discuter de l'évolution des dossiers. Ces réunions mensuelles ont permis de régler des plaintes et d'améliorer la collaboration entre le Commissariat à l'information et la Sous-direction de l'AIPRP.

Section 9 – Rapport statistique

La section 9 du rapport statistique à l'[annexe B](#) fournit également des données sur les plaintes reçues et fermées. Plus précisément, pour la période de référence 2022-2023, la GRC a reçu et fourni les éléments suivants en vertu de la LAI :

Article 32 - La GRC a reçu 475 avis, ce qui représente près de 8,4 % des demandes fermées pendant la période de référence. La majorité des plaintes reçues ont trait à des retards, où la GRC n'a pas été en mesure de répondre dans un délai de 30 jours et, par conséquent, ce qui, conformément à la Loi, est considéré comme une présomption de refus. En vertu de cet article, le Commissariat à l'information informe officiellement l'institution de son intention d'enquêter sur une plainte reçue concernant une demande.

Paragraphe 30(5) - La GRC a reçu 417 avis. En vertu de ce paragraphe, si le Commissariat à l'information refuse ou cesse d'enquêter sur une plainte, il en informe le plaignant, l'institution et, le cas échéant, tout tiers et le commissaire à la protection de la vie privée.

Article 35 - La GRC a présenté 97 observations officielles. En vertu de cet article, le Commissariat à l'information offre aux institutions la possibilité de présenter des observations dans le cadre d'une enquête en cours sur une plainte.

Article 36.1 – La GRC a reçu 11 avis d'intention de rendre une ordonnance. En vertu de cet article, le Commissariat à l'information peut ordonner à l'institution de communiquer les renseignements demandés.

Les ordonnances reçues liées au SCT : Aucun avis n'a été fourni au SCT relativement à l'avis d'intention de rendre une ordonnance du Commissariat à l'information.

Paragraphe 37(1) - La GRC a reçu douze rapports initiaux. En vertu de cet article, le Commissariat à l'information conclut que la plainte est bien fondée et fournit à l'institution les conclusions de son enquête, des recommandations précises pour remédier au problème et, le cas échéant, un délai précis dans lequel le Commissariat peut s'attendre à un plan de mise en œuvre des recommandations. L'institution doit ensuite décider si elle met en œuvre les recommandations.

Paragraphe 37(2) – 70 rapports finaux ont été publiés au cours de la période couverte par le rapport. Un rapport contenait des recommandations et 17 faisaient état de l'intention du CI de donner un ordre.

Recours judiciaire

Deux procédures judiciaires ont été engagées concernant des demandes d'accès traitées au cours du présent exercice de 2022-23, et aucune n'a été réglée ou rejetée pendant la période de référence.

RAPPORT SUR LES FRAIS D'ACCÈS À L'INFORMATION AUX TERMES DE LA LOI SUR LES FRAIS DE SERVICE

En vertu de la LAI, le responsable d'une institution fédérale peut exiger des frais pour les services d'accès à l'information. Les frais ne peuvent excéder les coûts liés à la prestation des services. Conformément à la Directive provisoire concernant l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information*, la GRC renonce à tous les frais prescrits par la Loi et son règlement d'application à l'exception des frais de demande de 5 \$ établis à l'alinéa 7(1)a) du Règlement. En vertu de la LAI, le responsable de l'institution peut également renoncer à tout ou partie d'un droit ou rembourser tout ou partie d'un droit payé.

La *Loi sur les frais de service* exige qu'une autorité responsable rende compte tous les ans au Parlement des frais perçus par l'institution.

En ce qui concerne les frais perçus en vertu de la LAI, les renseignements ci-dessous sont fournis conformément aux exigences de l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*.

Les frais de demande de 5 \$ sont les seuls frais exigés pour une demande d'accès à l'information. Pour la période de référence 2022-2023, la GRC a perçu des recettes de 26 045,00 \$ pour 5 209 demandes d'accès et a renoncé à des frais de 2 045,00 \$ pour 230 demandes d'accès.

Le coût de fonctionnement du segment d'accès à l'information de la Sous-direction de l'AIPRP de la GRC pour 2022-2023 s'élève à 5,8 millions de dollars.

SUIVI DE LA CONFORMITÉ

La Sous-direction de l'AIPRP surveille la conformité au moyen de rapports statistiques hebdomadaires et mensuels, qui font état du taux de conformité, du nombre de dossiers traités à temps et de ceux qui sont retardés, ainsi que des plaintes reçues et fermées. Les tableaux de bord du rendement sont également des outils principaux pour mieux cerner les tendances et aider la Sous-direction de l'AIPRP à réaliser des gains d'efficacité stratégiques. L'équipe de direction de la Sous-direction examine les rapports hebdomadaires et mensuels pour gérer la charge de travail et déterminer les enjeux à venir, pour lesquels les processus pourraient être améliorés. Les rapports et les tableaux de bord sont fournis au dirigeant principal des Politiques stratégiques et des Relations extérieures (DPPSRE) de la GRC et au commissaire dans le but d'améliorer la responsabilisation.

La Sous-direction de l'AIPRP continue de s'efforcer de renforcer sa fonction de communication des données en adoptant une nouvelle technologie et de nouveaux processus. Cette nouvelle technologie lui permettra d'être plus stratégique et transparente, en saisissant automatiquement les données pertinentes pour l'aider dans sa planification et ses rapports publics, ainsi que pour cerner les domaines où des gains d'efficacité peuvent être réalisés.

ANNEXE A – Ordonnance de délégation de pouvoirs

Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

En vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile délègue aux titulaires des postes mentionnés dans la présente annexe, ou aux personnes occupant à titre intérimaire lesdits postes, les attributions dont il est, en qualité de responsable d'une institution fédérale, c'est à dire, la Gendarmerie royale du Canada, investi par les articles de la loi mentionnés en regard de chaque poste. Cette délégation annule et remplace toute autre délégation précédemment datée et signée par le ministre.

ANNEXE

Poste	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements connexes</i>	<i>Loi sur l'accès à l'information et règlements connexes</i>
Commissaire de la GRC	Autorité absolue	Autorité absolue
Dirigeant principal de la planification et des politiques stratégiques		
Coordonnateur ministériel de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels		
Commandants divisionnaires	Autorité pour 8(2)j) et 8(2)m)	S.O.
Officier responsable, Politiques, traitement et relations externes	Autorité absolue à l'exception de 8(2)j) et 8(2)m)	7, 8(1), 9, de 11(2) à 11(6) (inclusivement), 12(2) et toutes les exceptions obligatoires (13(1), 16(3), 19(1), 20(1), 24(1)) et 6(1) et 8 du Règlement
Gestionnaire, Traitement et triage		
Gestionnaire, Contrôle de la qualité		
Sous-officiers et fonctionnaires responsables des unités de l'AIPRP		
Sous-officiers et fonctionnaires responsables de la Sous-direction de l'AIPRP (analystes)	14 et 15 pour tous les dossiers; 17(2)b), de 19 à 28 (inclusivement) pour tous les dossiers d'employés tels que désignés dans InfoSource; pour tous autres dossiers nécessitant des exceptions obligatoires en entier (19(1), 22(2) et 26) de la Loi; 9 et 11(2) du Règlement	7, 8(1) et 12(2)b) pour tous les dossiers nécessitant des exceptions obligatoires en entier (13(1), 16(3), 19(1), 20(1) et 24(1)) de la Loi; 6(1) et 8 du Règlement

Signé, à Ottawa, ce 4^e jour de décembre 2015 Signé, à Ottawa, ce ___^e jour de _____ 20____



The Honourable / L'honorable Ralph Goodale, P.C., M.P.
Minister of Public Safety and Emergency Preparedness
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

ANNEXE B – Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution: Gendarmerie royale du Canada

Période d'établissement de rapport : 2022-04-01 au 2023-03-31

Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		5510
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		6171
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	2996	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	3175	
Total		11681
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		5633
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		6048
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la Loi	714	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la Loi	5334	

Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	293
Secteur universitaire	121
Secteur commercial (secteur privé)	1178
Organisation	136
Public	3331
Refus de s'identifier	451
Total	5510

1.2 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	4128
Courriel	372
Poste	1006
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	4
Total	5510

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		1876
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		51
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	48	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	3	
Total		1927
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		937
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		990

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	766
Courriel	1110
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	1876

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
752	136	23	11	10	3	2	937

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2.5 Pages recommandées informellement

Moins de 100 pages recommandées		De 100 à 500 pages recommandées		De 501 à 1 000 pages recommandées		De 1 001 à 5 000 pages recommandées		Plus de 5 000 pages recommandées	
Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées
595	14615	208	49967	78	55848	46	92672	10	925515

Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	11	37	71	41	31	51	125	367
Communication partielle	101	294	592	315	208	402	1105	3017
Exception totale	20	58	76	43	28	37	89	351
Exclusion totale	0	0	0	1	0	0	3	4
Aucun document n'existe	15	15	47	55	41	55	208	436
Demande transférée	4	0	0	0	0	0	0	4
Demande abandonnée	844	96	51	156	14	30	225	1416
Ni confirmée ni infirmée	4	1	7	3	4	6	13	38
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	999	501	844	614	326	581	1768	5633

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	47	16(2)	185	18a)	2	20.1	0
13(1)b)	9	16(2)a)	3	18b)	4	20.2	0
13(1)c)	377	16(2)b)	6	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	147	16(2)c)	42	18d)	1	21(1)a)	57
13(1)e)	1	16(3)	0	18.1(1)a)	1	21(1)b)	96
14	11	16.1(1)a)	2	18.1(1)b)	0	21(1)c)	13
14a)	2	16.1(1)b)	2	18.1(1)c)	0	21(1)d)	12
14b)	1	16.1(1)c)	2	18.1(1)d)	0	22	15
15(1)	37	16.1(1)d)	0	19(1)	2041	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	1	16.2(1)	0	20(1)a)	1	23	203
15(1) - Déf.*	4	16.3	0	20(1)b)	27	23.1	0
15(1) - A.S.*	5	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	24(1)	8
16(1)a)(i)	1294	16.4(1)b)	0	20(1)c)	32	26	6
16(1)a)(ii)	942	16.5	0	20(1)d)	4		
16(1)a)(iii)	5	16.6	0				
16(1)b)	313	17	24				
16(1)c)	232						
16(1)d)	1						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g) re a)	7
68b)	0	69(1)a)	1	69(1)g) re b)	1
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	3
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	2
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	3
68.2b)	0	69(1)e)	2	69(1)g) re f)	2
		69(1)f)	1	69.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
454	2918	2	57	65	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
941259	331399	5193

4.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	330	3300	28	6165	7	4427	2	3961	0	0
Communication partielle	1988	53325	740	167993	145	100405	131	247701	13	187425
Exception totale	253	7345	82	17265	9	5855	4	9090	3	91621
Exclusion totale	1	9	2	697	1	603	0	0	0	0
Demande abandonnée	1385	1039	25	5654	3	1951	1	1939	2	23489
Ni confirmée ni infirmée	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3995	65018	877	197774	165	113241	138	262691	18	302535

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
25997	849	403

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	2	46	0	0	0	0
Communication partielle	288	4638	40	3310	41	17047
Exception totale	20	321	2	142	1	287
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	7	206	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	2	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	319	5211	42	3452	42	17334

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
25169	4413	228

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	9	113	0	0	0	0
Communication partielle	116	2182	31	2707	55	18117
Exception totale	7	45	1	70	2	1240
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	4	93	0	0	3	602
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	136	2433	32	2777	60	19959

4.5.6 Autres complexités

Disposition	Consultation requis	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	11	2	178	191
Communication partielle	107	3	1529	1639
Exception totale	4	1	132	137
Exclusion totale	2	0	1	3
Demande abandonnée	6	0	214	220
Ni confirmée ni infirmée	0	0	17	17
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	130	6	2071	2207

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	2343
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i> (%)	41.59417717

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
3290	3277	5	5	3

4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la *Loi* (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	17	119	136
16 à 30 jours	20	125	145
31 à 60 jours	23	302	325
61 à 120 jours	34	303	337
121 à 180 jours	16	227	243
181 à 365 jours	74	376	450
Plus de 365 jours	1505	149	1654
Total	1689	1601	3290

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 – Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	239	0	0	0
Communication partielle	1978	1	21	0
Exception totale	258	0	2	0
Exclusion totale	2	0	0	0
Demande abandonnée	373	0	5	0
Aucun document n'existe	234	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	3084	1	28	0

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	3051	0	7	0
31 à 60 jours	12	0	7	0
61 à 120 jours	19	1	8	0
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	2	0	6	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	3084	1	28	0

Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	5209	\$26,045.00	229	\$1,145.00	0	\$0.00
Autres frais	0	\$0.00	1	\$900.00	0	\$0.00
Total	5209	\$26,045.00	230	\$2,045.00	0	\$0.00

Section 7 – Demandes de consultation reçues d’autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d’autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	291	18588	40	1534
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	66	29323	9	642
Total	357	47911	49	2176
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	302	17939	42	1781
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	23	5282	4	99
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	32	24690	3	296

7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	50	48	40	21	4	5	0	168
Communiquer en partie	18	20	32	31	11	5	3	120
Exempter en entier	2	0	1	1	2	1	0	7
Exclure en entier	0	0	0	1	0	0	0	1
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	4	1	0	1	0	0	0	6
Total	74	69	73	55	17	11	3	302

7.3 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	9	3	6	2	0	0	0	20
Communiquer en partie	4	1	8	3	1	0	1	18
Exempter en entier	0	1	0	0	0	0	0	1
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	1	1	0	0	0	1	0	3
Total	14	6	14	5	1	1	1	42

Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet

8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	4	7	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	1	14	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	6	90	0	0	1	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	11	111	1	0	2	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
475	417	97

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
12	1	11	70	1	17

Section 10 – Recours judiciaire

10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
2	0	0	0	2

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 – Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$3,713,543
Heures supplémentaires		\$109,733
Biens et services		\$1,980,190
• Contrats de services professionnels	\$1,562,426	
• Autres	\$417,764	
Total		\$5,803,466

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	45.572
Employés à temps partiel et occasionnels	0.484
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	5.517
Étudiants	
Total	51.573

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

ANNEXE C – Rapport statistique complémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution : Gendarmerie royale du Canada

Période d'établissement de rapport : 2022-04-01 _____ au _____ 2023-03-31

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la

protection des renseignements personnels

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIRPR par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	52

Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la

protection des renseignements personnels

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	43	9	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	0	43	9	52

Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapports précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes <i>dans</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	714	2011	2725
Reçues en 2021-2022	0	1563	1563
Reçues en 2020-2021	0	1064	1064
Reçues en 2019-2020	0	331	331
Reçues en 2018-2019	0	212	212
Reçues en 2017-2018	0	119	119
Reçues en 2016-2017	0	31	31
Reçues en 2015-2016	0	2	2
Reçues en 2014-2015	0	1	1
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
Total	714	5334	6048

3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	189
Reçues en 2021-2022	74
Reçues en 2020-2021	6
Reçues en 2019-2020	18
Reçues en 2018-2019	2
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	1
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	290

Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues□	Demandes ouvertes <i>dans</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2023□	Total
Reçues en 2022-2023	843	2073	2916
Reçues en 2021-2022	1	1279	1280
Reçues en 2020-2021	0	535	535
Reçues en 2019-2020	0	169	169
Reçues en 2018-2019	0	71	71
Reçues en 2017-2018	0	3	3
Reçues en 2016-2017	0	6	6
Reçues en 2015-2016	0	7	7
Reçues en 2014-2015	0	1	1
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
Total	844	4144	4988

4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	52
Reçues en 2021-2022	23
Reçues en 2020-2021	9
Reçues en 2019-2020	5
Reçues en 2018-2019	3
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	4
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	96

Section 5: Numéro d'assurance social

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2022-2023? <input type="checkbox"/>	Non
---	-----

Section 6: Accès universel sous la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers confirmés en dehors du Canada en 2022-2023?	42
---	----